



**FONDATION POUR L'EDUCATION / RESEAU LIBRE SAVOIR**  
**PREPARATION BACCALAUREAT / SESSION 2024**  
**COURS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES METHODOLOGIQUES**  
**COORDONNATEUR NATIONAL / MONSIEUR NDOUR**  
**TEL : 77-621-80-97 / 77-993-41-41 / 76-949-63-63**

**EPREUVE DE DISSERTATION PHILOSOPHIQUE CORRIGEE N°09**  
**PORTANT SUR INDIVIDU ET SOCIETE**

**Peut-on parler de liberté en dehors de la société ?**

**INTRODUCTION**

La vie en société, pense-t-on souvent, nous charge du poids de la responsabilité et des devoirs sans notre consentement. Toutefois, la peur d'être complètement livrée à nous-mêmes et surtout à l'autre dans la vie sauvage peut vite aussi nous laisser perplexes. C'est dans cette perspective que notre sujet nous invite à analyser la question selon laquelle : « Peut-on parler de liberté en dehors de la société ? » Autrement, dit y a-t-il compatibilité entre la liberté et le fait de vivre en société ? L'idée d'une liberté absolue livrée aux vices de l'homme semble non viable mais telle est aussi la contradiction d'une liberté conditionnée par les contraintes de la vie sociale. Pour résoudre cette aporie, on proposera de suivre le cheminement suivant. Comment peut-on parler de liberté en dehors de la société ? Y a-t-il un compromis qui dépassera la contradiction entre société et liberté par le devoir autonome et la responsabilité politique ?

**DEVELOPPEMENT**

La vie en dehors d'une société civilisée est liberticide.

D'abord, la vie en société assure le confort et la sécurité d'être libre dans ses affaires. En ce qui concerne la liberté, l'hypothèse d'une vie sans la société paraîtrait catastrophique. L'individu à lui seul serait plus facilement livré à la brutalité de la nature sauvage. La nature est amoral, elle n'a ni pitié ni compassion pour les faibles. Même si on se sent assez fort à un certain moment, on ne le sera jamais assez face à notre immense ignorance individuelle. Ensuite, s'il fallait quand même s'associer à d'autres hommes, ce ne serait que temporaire sans un souverain transcendant qui nous enjoint à ne pas trahir nos semblables. Selon Kant, « *L'homme est un animal qui lorsqu'il vit parmi d'autres membres de son espèce, a besoin d'un maître. Car il abuse à coup sûr de sa liberté à l'égard de ses semblables* ». En fait, loin de la simple animalité, la conscience de soi a fait de l'individu un sujet qui ne peut d'abord penser qu'à lui-même. Dès lors, quand les désirs et les intérêts divergent, chacun fait l'usage de sa force ou de sa ruse pour s'offrir un avantage. De là commence alors l'anarchie chaotique dans le règne impitoyable de la violence. On rejoindra alors l'idée de **Thomas Hobbes** de préférer les conditions contraignantes de la tutelle de l'Etat à nous offrir la sécurité et la possibilité de mener à bien nos affaires sans se méfier de ses semblables. Enfin, Il ne peut y avoir de liberté sans la réciprocité du droit et du devoir. Il faut considérer que si les règles de la société semblent contraignantes, il s'agit tout au plus de suivre les règles. Les règles demandent la reconnaissance d'un être raisonnable. « *Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout* ». On peut forcer celui qui ne respecte pas les règles « à être libre » donc à les respecter car « l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté ». Les règles semblent certes purement descriptives de sorte que si on fait ceci, on peut attendre une punition ou à être considéré comme une personne normale. La loi est dite « à observer », car elle est bien destinée à un esprit qui sait faire preuve de discernement et d'engagement. Le droit nous offre alors la possibilité des avantages de nos efforts dans le commerce des relations humaines. Cette réciprocité serait inefficace sans la tutelle d'une juridiction impartiale. Dès qu'on accepte le jeu social, chacun est tenu à ses devoirs, car chacun a ses droits.

La vie sociale, n'est pas la vie libre. L'homme se sentirait plus libre en dehors de la société.

D'abord, si la société est l'organisation de la vie commune réglementée, cette réglementation demande un contrôle et des sanctions sévères pour être effective. La vie sociale peut alors paraître oppressante, car il faut obligatoirement observer chacune de ses conduites par rapport à ce qui est obligé, ce qui est permis et ce qui est interdit. Le problème est que la vie en société demande le sacrifice de notre liberté individuelle pour respecter des intérêts politiques dont on est obligé d'être en accord. En fait, dans la vie sociale on dit que notre « liberté s'arrête là ou celle des autres commence ». Plus simplement, chacun est limité. Cette contrainte rend le **pacte social** possible, et garantit son bon fonctionnement et sa justice, sans cela l'engagement serait absurde : « il n'ya donc point de liberté sans lois affirme Rousseau, ni ou quelqu'un est au-dessus des lois » **Du contrat social.**

Ensuite, la conscience morale du devoir sociale n'est ni transparente à nous-mêmes ni gratuite. Certainement, on peut penser que respecter les règles sociales est un devoir de citoyens. Après tout, le respect des règles fait de nous des individus civilisés. Toutefois, nos conditions sociales ne sont pas si évidentes lorsque la conscience morale d'un regard extérieur nous hante. La conscience morale est souvent représentée par l'idée d'une petite voix intérieure qui nous somme de faire ce qui est juste ou qui nous fait regretter nos conduites immorales. D'abord, chacun peut avoir vécu une enfance où le devoir social de la cellule familiale aux diverses communautés et par l'éducation formelle en général, aura à plusieurs niveaux d'une manière socioculturelle conditionnée sa conception du bien et du mal. Mais il faut « Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même, et reste aussi libre qu'auparavant. Tel est le problème fondamental dont le Contrat social donne la solution. »

Le conditionnement est même des plus efficaces quand la peur d'être ostracisé prend le dessus sur ses désirs personnels. Ensuite, se sentir obligé n'a rien d'une liberté quand la contrainte vient d'ailleurs. **Kant** nous dit qu'on « peut penser respecter l'idée d'un devoir par des raisons intéressées qui n'ont rien de vertueux. » Faire son devoir peut n'être que le désir d'attendre une certaine réciprocité. Or, on remarquera alors qu'il y a moins de générosité gratuite et d'altruisme dans cette considération que d'un souci égoïste. D'un côté, on a aussi pu observer que la liberté d'une vie sociale n'était pas si évidente. Comment alors concevoir l'idée d'une véritable liberté si elle n'est ni en dehors ni au-dedans de la société ?

En fait, la liberté n'est pas sans condition. L'obligation morale est en soi une obligation de choisir.

D'abord, il faut dépasser la conception de l'obligation morale comme une pure pression extérieure. Il est certes vrai que la juridiction nous observe et qu'en retour elle peut nous hanter. Toutefois, remarquons comment on s'aperçoit du poids de notre liberté dans le choix moral. Une conscience qui nous positionne comme volonté. En effet, si la conscience morale peut suspendre nos actions ou nous en faire regretter, c'est parce qu'elle est d'abord une prise de conscience, celle, plus exactement de notre être en tant qu'agent imputable de nos actes. On ne peut ignorer cette présence à soi dans nos actes et nos regrets.

Ensuite, si l'homme est naturellement libre, cette liberté n'est pas inconditionnelle par sa responsabilité. Toutefois, il faut encore bien remarquer que le fait qu'on soit obligé de choisir n'est donc nullement une liberté absolue. Rappelons que cette liberté est pesante car dès qu'on est sous la prise de notre propre conscience, on ne peut y échapper. En fait, ce poids est plus d'une nature morale que de la nature problématique de notre condition existentielle. La réflexion sur cette conscience n'est plus seulement le paradoxe de la nécessité de choix, mais elle nous enjoint maintenant à sa responsabilité. D'un, la conscience ne peut que nous pousser moralement à l'autonomie soit le pouvoir d'être nous-mêmes notre propre maître. On peut comprendre que la faiblesse humaine soit partagée, toutefois elle ne peut être une excuse indéfinie pour toutes sortes de lassitudes et de paresse quand on est sommé de reconnaître cette petite chose qui nous sépare de la simple chose déterminée. La conscience est le support du fameux « connais-toi toi-même ». Elle est la transcendance d'un être conceptuel qui peut amener la raison à s'occulter lui-même. Il s'ensuit que ces conditions sont celles de cette liberté à maintenir son état libre. Si la liberté est donnée, il faut quand même l'entretenir par la considération de sa responsabilité.

## **CONCLUSION**

Au terme de notre analyse et au-delà de tout ce qui précède, notre sujet tournait autour de la compatibilité entre la liberté et la vie en société. En résumé, il y a une contradiction entre société et liberté. D'une part, la vie libre en dehors de la société est impensable. La société nous offre le confort de la sécurité et les avantages de la réciprocité réglementée entre droit et devoir. Ce qui semble nous offrir une certaine forme de liberté dans le commerce social. D'autre part, elle peut pourtant nous obliger à des règles dont on n'est pas toujours à l'aise de respecter. La conscience dès qu'elle est à l'œuvre nous enjoint à nécessairement choisir et à bien peser cette nécessité. Il s'ensuit que ce n'est pas une liberté sans condition. Finalement, elle demande l'autonomie de son entretien par le bon usage de la raison.